



Fortes chaleurs : où trouver de la fraîcheur ?

Le climat grenoblois s'est réchauffé en toutes saisons ces 50 dernières années. A l'horizon 2050, on comptera probablement 43 jours où les températures dépasseront les 35°C (contre 3 jours en moyenne ces dernières années).

Face à ce constat, la Ville de Grenoble s'est mobilisée pour contribuer à l'adaptation du territoire grenoblois aux effets du changement climatique à travers différentes actions :

- végétalisation (+4000 arbres plantés depuis 2014, 23 jardins partagés (soit 3 terrains de foot), 6 vergers, 60 jardins à adopter, subventions pour végétaliser les façades...
- Plan local d'urbanisme (des teintes claires pour les toitures et les façades, taux de végétalisation, ...).
- Déminéralisation des surfaces pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie et réduire l'effet albédo.
- Préservation du foncier agricole (acquisition de parcelles, ferme urbaine), augmentation de la part d'alimentation biologique et locale dans les restaurants scolaires et administratifs pour favoriser une agriculture durable.- Élaboration d'un Plan Canicule Municipal.

Le Plan Canicule Municipal 2018-2020 vise à identifier et renforcer les actions

municipales déjà existantes de lutte contre la chaleur et à mettre en place de nouvelles actions, en priorité pour protéger les publics vulnérables. Parmi les objectifs du plan :

- présence de l'eau : aménagement de berges, réhabilitation de fontaines, jeux d'eau temporaires, de points d'eau potable, ...
- rénovation thermique de 4 écoles, mise en place progressive de films solaires anti-chaleur sur les fenêtres des bâtiments scolaires

Lorsqu'une alerte canicule est déclenchée, l'automate d'appel du CCAS contacte chaque personne inscrite sur le Registre Personnes Fragiles pour informer des bons réflexes à adopter pour faire face à la chaleur. Pour les personnes qui ne répondent pas à ces appels, le CCAS développe un partenariat avec la Croix-Rouge qui réalise des visites à domicile et déclenche les mesures de secours si nécessaires.

L'automate a été lancé hier.

Nouveautés 2019

Cette année, la Ville de Grenoble a créé une **carte des îlots de fraîcheurs et lieux frais de la ville** (voir page suivante). Elle sera distribuée très prochainement dans les Maisons des habitants, les écoles, les crèches, les services

à domicile du CCAS, les bibliothèques, à l'Office du Tourisme, à l'Été Oh ! Parc... Elle est dès à présent disponible en [version numérique](#). La carte est assortie de messages de sensibilisation et de prévention à destination des publics sensibles : personnes âgées, enfants, sportifs...

Du 7 juillet au 25 août, de **nouveaux jeux d'eau et de brumisation** pour les petits comme les grands seront installés parc Paul Mistral pour l'Été Oh ! Parc.

En plus des parcs habituellement ouverts la nuit, **les parcs Paul Valérien Perrin, Marliave, Jardin des Dauphins seront ouverts 24h/24, du mardi 25 juin au dimanche 29 juin** inclus pour cause d'épisode de canicule. **Le Musée de Grenoble et le Muséum ouvrent gratuitement leurs portes à toutes et tous** pour profiter gratuitement de leurs expositions dans l'air frais des bâtiments.

L'espace 600 et la Belle électrique offrent un accès gratuit à celles et ceux qui le souhaitent toute la journée.

Enfin, **les écoles de Grenoble prennent leur disposition** pour faire face aux fortes chaleurs :

- Lors des pics de chaleur, l'éducation nationale et la Ville accordent une souplesse dans l'accueil en temps scolaire l'après-midi ainsi qu'en temps périscolaire, afin que les familles qui estiment que les

Rappel des bonnes pratiques

- Boire régulièrement en petite quantité
- Se rafraîchir : ventilation, mouiller son visage et son corps
- Manger en quantité suffisante, ne pas boire d'alcool car cela accélère la déshydratation
- Eviter les efforts physiques, ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- Maintenir son logement au frais et fermer les volets la journée
- Se rendre dans un point de fraîcheur

lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 9h à 17h.

Légende :

- Parcs et zones végétalisées
- Jardins et vergers partagés
- Rivières & bassins
- Bibliothèques climatisées
- Piscines
- Musées municipaux
- Jets d'eau et brumisation
- Baignades accessibles en bus
- Fonaines / ornement
- Sites de montagne access., en bus
- Points d'eau potable
- Autres sites accessibles en bus